

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12 /2024**

**Affiché du 20/12/2024 au 20/01/2025**

L'an deux mille vingt-quatre le 12 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 6 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Etaient présents : Michel ICART, maire – François GUILHEM, adjoint – Delphine CARTA, adjointe – Emilie PIFFERO – Nadine ESTAQUE – Pierre SUTRA – Laure GERARD.

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Olivier FERNANDEZ – Emmanuelle SARRAMALHO – Claude HARTZ-PEYRAT.

Secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

**Michel ICART ouvre la séance à 20h30.**

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2024 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au titre de la délégation de pouvoir au maire qui lui a été accordée par délibération N° 2020-15 du 29/05/2020, il a pris la décision suivante :

- **Décision N° 2024-02** : Le marché concernant les travaux de réfection et d'isolation des couvertures de la mairie et du point lecture et du remplacement des menuiseries et des équipement électriques est attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1	SAS FALGUIE (désamiantage, couverture et zinguerie) .....	78 808.50 € HT
- Lot 2	SARL RUMEAU ET FILS (Menuiserie alu ext.et bois int.).....	3 674.80 € HT
- Lot 3	SASU VIDAL Albert (Plâtrerie, isolation et faux plafond).....	10 523.42 € HT
- Lot 4	EI GADAL Laurent (Electricité , chauffage).....	4 334.32 € HT

**2) Personnel municipal : Demande de décharge d'activité de service d'un salarié / Poste maternelle / Protection sociale des agents (couverture santé, volet prévoyance)**

► **Demande de décharge d'activité de service d'un salarié**

Mr le maire informe le conseil qu'un agent à fait une demande de décharge d'activité afin de pouvoir exercer un jour par semaine ses tâches syndicales. Le conseil ne s'oppose pas à cette demande qui sera accordée à titre d'essai et sous certaines réserves.

► **Poste maternelle**

Mr le maire informe le conseil qu'il a reçu une pétition signée des enseignants, de certains parents d'élèves et administrés afin d'ouvrir ½ poste d'ATSEM supplémentaire à l'école primaire.

La classe concernée compte 24 enfants, maternelle et CP confondus. Une ATSEM à temps complet est déjà présente pour encadrer les maternelles. Une première réponse écrite leur sera faite rapidement.

► **Protection sociale des agents (couverture santé, volet prévoyance)**

Ce point est reporté à l'année suivante, car à ce jour de nombreuses inconnues demeurent pour effectuer un choix.

### **3) Classement des voies et parkings dans la voirie communale**

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en octobre 2024, Ce classement identifiait :

22 727 mètres de voies communales (dont 19 303 mètres de chemins et 3 424 mètres de rues), 6 927 mètres carrés de places communales et de parkings communaux

Depuis cette date, il doit-être pris en compte la voie dénommée « chemin de Courech » qui relie le chemin de Coureillac VC N° 11 avec le chemin des Pradals VC N° 4 et le chemin de Fourquet VC N° 7, d'une longueur de 560 mètres. Il convient donc de classer et d'intégrer cette création dans le tableau de classement.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **4) Demandes de subventions pour l'année 2025**

#### **► demandes de subventions pour la réalisation de travaux intérieurs dans l'église de Saint-Pierre.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal, afin de pouvoir réaliser ces travaux, d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT : DETR – Priorité 1	30 % du coût HT	5 892,00
DEPARTEMENT : FDAL-Priorité 2	30 % du coût HT	5 892,00
AUTOFINANCEMENT	40 % du coût HT	7 856,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>19 640,00</b>

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

#### **► demande de subvention FDAL pour la réalisation en 2025 de travaux de voirie**

Monsieur le maire propose au conseil municipal, d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT : DETR – <u>demande faite par la CCCP dans le cadre de la voirie faite sous mandat.</u>	30% du coût HT : à titre d'information montant DETR calculé par rapport au montant des travaux concernant Soulan	41 282,15
<b>DEPARTEMENT : FDAL-Priorité 1 demande de subvention complémentaire faite par la commune de Soulan</b>	<b>18,17% du coût HT, compte tenu du plafond FDAL fixé par dossier.</b>	<b>25 000,00</b>
AUTOFINANCEMENT estimé	51,83% du coût HT	71 325,01
<b>COÛT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>100 %</b>	<b>137 607,15</b>

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **5) ONF : Conventions route du Col d'Avens et route forestière de la Calamane**

Monsieur le maire précise que suite à la réunion qui s'est tenue en mairie de SOULAN le 13 octobre 2023 à laquelle toutes les parties concernées ont participées, l'ONF devait faire deux nouvelles propositions de conventions. Celles-ci n'ayant jamais été faites, malgré les diverses relances, la commune de Soulan, principalement concernée par ces deux voies dont elle est propriétaire et préoccupée par leur entretien, a décidé de proposer à tous les acteurs concernés de reconduire les deux conventions existantes après actualisation, mais sans modification de la répartition des coûts d'entretien entre les intéressés.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 (pour chaque convention)

### **6) Procédure d'abandon manifeste : immeuble situé 510 rue des Colporteurs**

Considérant qu'aucune suite n'a été donné par la succession VIROS, des ayants droit à notre injonction pour remédier à l'état d'abandon manifeste de son bien situé 510 rue des Colporteurs 09320 SOULAN, référence cadastrale F 274,

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les **08/04/2024** et **25 /07/2024** n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part des ayants droit. En effet, les ayants droit n'ont exécuté aucun travaux prescrit dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant que les ayants droits n'ont pas pris contact avec la commune pour s'engager à effectuer les travaux propres à mettre fin à l'état d'abandon manifeste, travaux définis par convention avec le maire, dans un délai fixé par cette dernière.

Considérant que le Pôle d'évaluation domaniale de Toulouse de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie a évalué le bien à 23.000,00 €

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide :

DE DECLARER la parcelle cadastrée F 274 correspondant à la maison située au 510 rue des Colporteurs à Saint-Pierre à SOULAN, en état d'abandon manifeste,

D'EN POURSUIVRE L'EXPROPRIATION au profit de la Commune de SOULAN et en vue de réhabiliter le bâti ancien pour lutter contre la vacance et permettre l'installation d'une famille ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à constituer aux fins d'expropriation le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût.

D'ARRÊTER les conditions de mise à disposition du dossier simplifié de présentation du projet d'acquisition publique, suivantes :

- Le dossier, constitué par Monsieur le maire, présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût et l'état parcellaire sera laissé à la disposition du public à l'accueil de la Mairie de Soulan, aux heures et jours habituels d'ouverture, sauf fermeture exceptionnelle et jours fériés :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;

- les dates de consultation seront du **lundi 6 janvier 2025 au vendredi 7 février 2025 inclus** ;

- les observations du public seront consignées dans un registre disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, par courrier ou par message électronique pendant toute la durée de la mise à disposition,

- une version numérique du dossier sera disponible sur le site de la mairie

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **7) Décisions modificatives / Autorisation de dépenses en investissement**

### **► Virements de crédits**

Le maire expose au conseil municipal que pour poursuivre la procédure d'abandon manifeste d'un bien situé à Saint-Pierre, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte 2188 diminution de crédits pour 23 000 €

Compte 275 augmentation de crédits pour 23 000 €

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire expose au conseil municipal que les travaux d'éclairage public du parking situé Place de la Mairie ont été réalisés et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte 2151 diminution de crédits pour 5 224.15 €

Compte 204182 augmentation de crédits pour 5 224.15 €

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire expose au conseil municipal qu'il faut procéder au paiement de l'acompte de 50 % de l'opération voirie/mandat 2024, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte 2151 diminution de crédits pour 39 521.38 €

Compte 238 augmentation de crédits pour 39 521.38 €

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire expose au conseil municipal que la locataire de l'appartement du 1er étage de la mairie a résilié son bail ; afin de pouvoir lui restituer sa caution, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte 2188 diminution de crédits pour 205 €

Compte 165 augmentation de crédits pour 205 €

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **► Autorisation de dépenses en investissement**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les

dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **8) Ecole : convention pour facturation de frais scolaires**

Reporté – Sans suite pour l'instant.

### **9) SDE09 : EP place de la mairie / Motion : Aides à l'électrification rurale**

#### **► SDE09 : EP place de la mairie**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés au parking de Saint-Pierre place de la Mairie. Ces travaux relèvent du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE 09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 18 750 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental et du financement propre du SDE 09, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 11 250 €.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE 09 (article 1.2.2 et article 2.1), le versement d'un fonds de concours d'un montant estimé de 11 250 €, dans la limite de 12 375 € (estimation + 10 %) et versé selon un échéancier établi sur 1 année (soit la totalité 11 250 € en un seul versement).

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

#### **► Motion : Aides à l'électrification rurale**

Mr le maire informe le conseil que suite à l'assemblée générale du SDE 09, le comité syndical a adopté une motion. Cette dernière a pour objet de défendre le maintien des aides à l'électrification rurale et la péréquation territoriale initiée depuis 1936. Le FACE qui finance les travaux sur les communes est aujourd'hui en danger.

Mr le Président du SDE 09 demande aux communes leurs soutiens et de bien vouloir adopter cette motion.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **10) Plan communal de Sauvegarde**

L'arrêté a été pris, nous attendons le retour du bureau d'étude.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera mis à disposition du public ainsi que des flyers (un envoi de flyer est aussi prévu par courrier).

### **11) Questions diverses**

Le repas des aînés est prévu le samedi 18 janvier 2025 à partir de 12h00, une animation est également prévue. Les invitations seront très prochainement envoyées par courrier.

Les cadeaux des aînés seront distribués à compter du 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

*Signatures :*

**Président de Séance**



**Secrétaire de séance**

